

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six le cinq juin à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire et publique, sous la présidence de Monsieur Julien BENARD, Maire.

Etaient présents : M. Julien BENARD, Mme Maeva PASCAL, M. Jean-Claude HUGONIN, M. Serge HAM, M. Bernard BERTHET, Mme Josiane HAM, Mme Béatrice HUGONIN, M. Tony VINCO, M. Tristan PERRIER, Mme Elodie LE LUYER, Mme Laura SIMONNET

Absent excusé :

Secrétaire de séance : Jean-Claude HUGONIN

Date de convocation : 01/06/2026

Date d'affichage : 01/06/2026

Nombre de conseillers : 11

Présents : 11

Votants : 11

A 20h, le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil municipal.

APPROBATION

M. le Maire lit et soumet à l'assemblée le Procès- Verbal du conseil municipal du 20 mai 2026. Sans observation, le Procès-Verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

Ordre du jour :

1. Election des délégués et suppléants pour les élections sénatoriales 2026

Considérant que pour la commune de Bonvillard, le nombre de délégués à élire est de 1 et le nombre de suppléants à élire est de 3 ;

M. le Maire sollicite les membres du Conseil afin de connaître les candidatures.

Julien BENARD est candidat au poste de délégué.

Maeva PASCAL, Jean-Claude HUGONIN et Serge HAM sont candidats aux postes de suppléants.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

Vote et nomme le délégué titulaire et suppléants désignés pour procéder à l'élection des sénateurs le 27 septembre 2026, comme mentionné dans le procès-verbal annexé à la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

Le Maire
Julien BENARD

La secrétaire de séance
Jean-Claude HUGONIN